

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1781

1^{er} septembre 2010

SOMMAIRE

Ades S.A.	85478	I.I.P. International Industrial Participations	
Advantage Premiere Fund Management		S.à r.l.	85453
S.à r.l.	85442	IMVT International S.à r.l.	85466
Airspeed Investments S.A.	85479	LB Global Funds	85458
Akinita S.A.	85468	Nex-Foto Capital S.A.	85457
Akinita S.A.	85480	Norvest	85449
ALI & Frères s.à r.l.	85483	Orangenburger S.A.	85453
ALI & Frères s.à r.l.	85487	Orchis Trust International S.A.	85452
ALI & Frères s.à r.l.	85486	Premium Aircraft Interiors Group Luxem-	
Anglo Australia Investments	85474	bourg, S.à r.l.	85478
Anglo Coal International	85474	Promieso	85470
Anglo Coal North China Exploration	85474	Pronovem - Meyers & Van Malderen	85483
Anglo Loma Investments	85475	Rhèa International S.à r.l.	85466
Anglo Platinum International Brazil	85475	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	85450
Anglo South America Investments	85477	Rotada S.A.	85472
Anglo Venezuela Investments	85478	SD Compta S.à r.l.	85488
Antan Holding S.A.	85451	Symphonia Lux Sicav	85450
Apollo Retail (EU) S.à r.l.	85478	TN Digital S.A.	85465
A.R.H. Limited S.A.	85473	TN Digital S.A.	85465
Beaucette S.A.	85457	TN Espo S.A.	85467
BNP Paribas Islamic Fund	85457	TN Espo S.A.	85467
Cab Finanziaria S.A.	85474	Treveria C S.à r.l.	85484
Car International Finance S.A.	85452	Tschingel S.A.	85468
CB Fonds	85458	Tyson International Holdings Sàrl	85468
Chaussures Eram S.à r.l.	85469	Vegalux Investments SA S.P.F.	85474
Citadel Value Fund Sicav	85451	Vegalux Investments SA S.P.F.	85468
Cobrilux S.A.	85453	YCH S.à r.l.	85470
Elary International S.A.	85452	YRI Europe S.à r.l.	85471
Endurance HC Zeta S.à r.l.	85475	YUM! International Finance Company S. à	
Fairford Holding S.A.	85487	r.l.	85472
Fidam	85451	Yum! International Participations S.à r.l.	
FIL Holdings (Luxembourg) S.A.	85480	85469
General Forest International S.A.	85459	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. ...	85469
General Forest International Spa	85459	Yum ! Restaurants International Manage-	
Generations Global Growth	85459	ment S.à r.l.	85468

Advantage Premiere Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.097.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty third day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVANTAGE FINANCIAL S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B.139.545,

here represented by Arnaud BON, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "ADVANTAGE PREMIERE FUND MANAGEMENT S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of interests in ADVANTAGE PREMIERE FUND S.C.A., SICAV-FIS, a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Venture») in the capacity of general partner and manager of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.4 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paidup.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 The Company is validly bound by the sole signature of the A-manager for all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the A-manager.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager, or in any case by the A Manager solely. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its A Manager.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the sole signature of any A Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, ADVANTAGE FINANCIAL S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred (100) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole partner resolved to create two categories of Managers: A Managers and B Managers.
2. The following persons are appointed for an indefinite period:

- as A Managers of the Company:

- * Mr. Francesco Confuorti, born in Matera (Italy) on 27 August 1956, residing 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- * Mr. Giuseppe Confuorti, born in Matera (Italy) on 28 August 1957, residing 335 South End Avenue, New York, N.Y. 10280, United States of America;

- as B Managers of the Company:

- * Mr. Guido Guerzoni, born in Novara (Italy) on 9 August 1967, residing at Dorsoduro 3480/A -30123, Venezia, Italy;
- * Mr. Enrico Vitali, born in Milan (Italy) on 31 March 1961, residing at Via Crocefisso 12. Milan 20122, Milan, Italy;

3. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVANTAGE FINANCIAL S.A., une société constituée et existant suivant les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.139.545,

ici représenté par Arnaud BON, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ADVANTAGE PREMIERE FUND MANAGEMENT S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations de ADVANTAGE PREMIERE FUND S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Véhicule»), en qualité d'associé commandité et de gérant de cette société.

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

3.4 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 La société est valablement liée par la seule signature du gérant A pour tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant A.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou en toutes circonstances par le gérant A seul. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant A.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la seule signature d'un gérant de catégorie A.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

ADVANTAGE FINANCIAL S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de créer des catégories de Gérants: les Gérants de catégorie A et les Gérants de catégorie B;
2. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée
 - *comme gérants de catégorie A de la Société:*
 - * M. Francesco Confuorti, né le 27 août 1956 à Matera (Italie), demeurant à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - * M. Guiseppe Confuorti, né le 28 août 1957, à Matera (Italie), demeurant 335 South End Avenue, New York, N.Y. 10280, Etats-Unis d'Amérique;
 - *comme gérants de catégorie B de la Société:*
 - * M. Guido Guerzoni, né le 9 août 1967, à Novara (Italie), demeurant à Dorsoduro 3480/A, 30123, Venezia, Italie;
 - * M. Enrico Vitali, né le 31 mars 1961, à Milan (Italie), demeurant à Via Crocefisso 12, Milan 20122, Milan, Italie;
3. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34034. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010115694/399.

(100131481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

Les liquidateurs de la société NORVEST, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.047 (la " Société "), en liquidation suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 novembre 2009, ont l'honneur de vous convoquer à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage de la Société qui se tiendra le mardi 21 septembre 2010 à Luxembourg au siège social de la Société à partir de 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Information générale sur la situation du compartiment Norvest - Arbitrage de la Société ;
2. Constat de la renonciation par des actionnaires au droit de souscription à des actions nouvellement émises dans le compartiment Norvest - Arbitrage ;
3. Augmentation du capital du compartiment Norvest - Arbitrage d'un montant de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) par l'émission d'actions nouvelles ordinaires sans désignation de valeur nominale ;
4. Souscription, par les Souscripteurs, actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage proportionnellement aux participations détenues par ces Souscripteurs dans le compartiment Norvest - Arbitrage et en fonction du total des Souscripteurs participant à l'augmentation de capital, des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale nouvellement émises dans le compartiment Norvest - Arbitrage ;
5. Divers.

Une notice explicative des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage peut être communiquée à tout actionnaire du compartiment sur demande au siège social de la Société, auprès de Monsieur Christophe OTT, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour que si cinquante pour cent au moins des actions émises du compartiment Norvest - Arbitrage sont présentes ou représentées à l'Assemblée ; en outre, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au plus tard la veille avant l'Assemblée au domicile de la Société au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Les liquidateurs.

Référence de publication: 2010117231/755/34.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 20 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010117232/755/19.

Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Symphonia Lux Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange, on Thursday 23rd September 2010 at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Election of Mr Gianmario Rolfo, Mr Loris Andrea Clementi and Mr Cristiano Anfossi as directors of the Company
2. Directors' fees
3. Miscellaneous

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days before the Meeting at the windows of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

For and on behalf of the Board of Directors of SYMPHONIA LUX SICAV.

Référence de publication: 2010117233/755/21.

Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 septembre 2010 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110105/696/15.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2009 et au 30 avril 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010117234/7/24.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders will be held at the registered office of the fund on 17 September 2010 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 May 2010 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this Meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010117236/755/23.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 9 septembre 2010 à 10.00 heures à Lugano (CH), Riva Vela, 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination d'un mandataire spécial aux fins de participer à l'assemblée générale ordinaire de la société PALMERA IMPERIAL S.L., dont le siège social est établi à Los Cristianos (Santa Cruz de Tenerife), qui se tiendra le 17 septembre 2010 à 14.30 heures auprès du Studio du Dott. Giuseppe Baldin et du Dott. Cristiano Carli à Bassano del Grappa (Italie), Via Trieste, 14.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110106/696/15.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui aura lieu le 10 septembre 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010113275/795/15.

Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 septembre 2010 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge aux administrateurs démissionnaires, M. David GIANNETI et M. Xavier SOULARD, pour l'exercice de leur mandat.

7. Nomination de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010113278/29/25.

Orangenburger S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.972.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 septembre 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010113276/795/15.

Cobrilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.320.

—

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBRILUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *9 septembre 2010* à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010114446/750/15.

I.I.P. International Industrial Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.367.

—

In the year two thousand ten, on the second day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of I.I.P. International Industrial Participations, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.367 and having a share capital of EUR 14,000 (the Company).

The Company has been incorporated on September 29, 2006 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated November 28, 2006, number 2221.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on December 28, 2007, pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated March 6, 2008, number 565.

There appeared:

Serivadus S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.322 and having a share capital of EUR 22,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, remaining attached to the present deed.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Presentation of the common merger proposal by and between the Company and CMH Chemical Management Holding B.V., S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its official site in Amsterdam, The Netherlands and its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Dutch Trade Register under number 332216514 and with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.645 and having a share capital of EUR 639,000 (the Absorbed Company) adopted by the board of managers of the Company and by the board of managers of the Absorbed Company and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 of June 15, 2010 and in the Dutch official gazette June 15, 2010 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger between the Absorbed Company and the Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to and including d) of the Law have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

3. (i) Dissolution without liquidation of the Absorbed Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Absorbed Company;

4. Full and complete discharge granted to the managers of the Absorbed Company for the performance of their respective mandates;

5. Determination of the place where the Absorbed Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

6. Acknowledgment that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2010, and (ii) the Merger will only be effective vis-à-vis third parties upon the publication of this Meeting as prescribed by article 9 of the Law;

7. Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of the undersigned notary, acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform all actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

8. Miscellaneous.

II. That, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal.

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 of June 15, 2010 and in the Dutch official gazette June 15, 2010.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the documents listed in article 267 from a) to and including d) of the Law have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) that the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation by way of the universal transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) that all the shares issued by the Absorbed Company shall be cancelled.

85455

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Absorbed Company for the performance of their respective mandates.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that all the corporate documents of the Absorbed Company shall be kept during five years at the following address: 52-54, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2010 and (ii) the Merger will only be effective vis-à-vis third parties upon the publication of this Meeting as prescribed by article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of undersigned notary, acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le second jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de I.I.P. International Industrial Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.367 et ayant un capital social de EUR 14.000 (la Société).

La Société a été constituée le 29 septembre 2006 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 novembre 2006, numéro 2221.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 décembre 2007, suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2008, numéro 565.

A comparu:

Serivadus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.322 et ayant un capital social de EUR 22.500 (l'Associé Unique),

ici représentée par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet commun de fusion conclu par et entre la Société et CMH Chemical Management Holding B.V., S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant ses bureaux à Amsterdam, Pays-Bas, son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Hollandais sous le numéro 332213514 et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.645 et ayant un capital social de EUR 639.000 (la Société Absorbée) adopté par le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de la Société Absorbée et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N N° 1241 du 15 juin 2010 et dans la gazette officielle hollandaise du 15 juin 2010 (le Projet de Fusion), (ii) prise d'acte du Projet de Fusion, et (iii) approbation de la fusion de la Société Absorbée et de la Société, d'où suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à

l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Constatation du fait que les documents énumérés à l'article 267 a) à d) inclus de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par l'Associé Unique, au moins un mois avant la date du présent acte;

3. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique en conformité avec le Projet de Fusion et (ii) annulation des parts sociales de la Société Absorbée;

4. Pleine et entière décharge accordée aux gérants de la Société Absorbée pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

5. Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés durant la période requise par la Loi;

6. Constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de l'Associé Unique à compter du 1^{er} janvier 2010, et (ii) la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication de cette Assemblée comme énoncée à l'article 9 de la Loi;

7. Pouvoir et autorisation accordés à tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire instrumentant, agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la Fusion; et

8. Divers.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion.

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte du Projet de Fusion et (ii) approuve la Fusion, tel que décrit dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 du 15 juin 2010 et dans la gazette officielle hollandaise du 15 juin 2010.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents sociaux exigés par l'article 267 a) à d) inclus de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître que (i) la Société sera dissoute sans liquidation par le transfert universel de tous ses actifs et passifs à l'Associé Unique en conformité avec le Projet de Fusion et (ii) toutes les parts sociales de la Société seront annulées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société Absorbée pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés durant cinq années à l'adresse suivante: 52-54, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de constater que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de l'Associé Unique à compter du 1^{er} janvier 2010, et (ii) la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication de cette Assemblée énoncée à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire instrumentant, agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités qui incombent à la Société et du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: L. VAUCHEZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35226. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115854/182.

(100131789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Beaucette S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.156.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 9 septembre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010114447/1023/17.

Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 9 septembre 2010 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 et approbation des comptes annuels au 31.12.2009; affectation des résultats
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010114448/506/17.

BNP Paribas Islamic Fund, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion du Fonds BNP PARIBAS ISLAMIC FUNd a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010113431/11.

(100128511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

CB Fonds, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, die Teilfonds CB Fonds Premium Management Chance Timing, CB Fonds Premium Management Dynamik Timing, CB Fonds Premium Management Einkommen Timing und CB Fonds Premium Management Wachstum Timing des Umbrellas CB Fonds (die "untergehenden Fonds") mit den Teilfonds CB Fonds Premium Management Chance, CB Fonds Premium Management Dynamik, CB Fonds Premium Management Einkommen und CB Fonds Premium Management Wachstum des Umbrellas (die "aufnehmenden Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 7. Oktober 2010 (der "Stichtag") zu verschmelzen:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
CB Fonds Premium Management Chance Timing A	CB Fonds Premium Management Chance A
CB Fonds Premium Management Dynamik Timing A	CB Fonds Premium Management Dynamik A
CB Fonds Premium Management Einkommen Timing A	CB Fonds Premium Management Einkommen A
CB Fonds Premium Management Wachstum Timing A	CB Fonds Premium Management Wachstum A

Aufgrund der Verschmelzung werden die untergehenden Fonds CB Fonds Premium Management Chance Timing, CB Fonds Premium Management Dynamik Timing, CB Fonds Premium Management Einkommen Timing und CB Fonds Premium Management Wachstum Timing aufgelöst.

Senningerberg, 1. September 2010 / Luxembourg, 1. September 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2010117235/755/21.

LB Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Jährliche Generalversammlung vom 25. August 2010

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 25. August 2010:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Michael Albanus zum 12. Oktober 2009 zur Kenntnis.

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Roby Haas, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied;
- Arnd Brüggewirth, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.

Munsbach, den 25. August 2010.

Für die Richtigkeit names der Gesellschaft:

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010117070/24.

(100131821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 25. August 2010:

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Udo Stadler, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Alexandra Beining, Mitglied des Verwaltungsrates.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxemburg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Luxemburg, den 25. August 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010117057/20.

(100131824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

General Forest International Spa, Société Anonyme,

(anc. General Forest International S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.577.

—
L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 51577, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 476 du 22 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc ELTER en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 516 du 9 octobre 1995;
- suivant acte sous seing privé en date du 19 juin 2002, publié par extrait au Mémorial C numéro 1434 du 3 octobre 2002;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 569 du 24 mai 2003,

ayant un capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation d'une situation comptable de la société au 31 décembre 2009. 2.- Modification de la dénomination de la société en GENERAL FOREST INTERNATIONAL SPA.

3.- Modification de l'objet social.

- 4.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 5.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 6.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 8.- Nomination des administrateurs et du collège des commissaires.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et le commissaire de la société et soumis à l'assemblée.

Lesdits documents, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GENERAL FOREST INTERNATIONAL SPA.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société à savoir Messieurs Angelo DE BERNARDI, Alexis DE BERNARDI et Régis DONATI et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Jean-Marc HEITZ et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-43121 Parma, Via Nazario Sauro 7 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. E' costituita una società per azioni sotto la denominazione "GENERAL FOREST INTERNATIONAL SPA"

Art. 2. La società ha per oggetto:

- la produzione, la vendita ed il commercio di pastalegno, di cellulosa e prodotti cartari in genere;
- l'industria boschiva;
- la costruzione e l'esercizio e l'affitto di aziende elettriche per la produzione di energia elettrica;
- il commercio di energia elettrica;
- la progettazione, costruzione, vendita ed affitto di impianti in genere;
- il noleggio a terzi di impianti e macchinari in genere e di attrezzature varie.

Essa potrà inoltre compiere tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari, commerciali, industriali e finanziarie (nel rispetto della normativa tempo per tempo vigente), ivi compresa la prestazione di fidejussione a favore di fornitori, che saranno necessarie ed utili per il conseguimento dello scopo sociale e potrà anche assumere rappresentanze, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio, sia direttamente che indirettamente (non in via prevalente e con attività non diretta nei confronti del pubblico).

Art. 3. La società ha sede nel comune di Parma.

Il Consiglio di Amministrazione potrà quando lo creda, istituire e sopprimere sedi secondarie, succursali, stabilimenti, agenzie e rappresentanze anche all'estero.

Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal libro soci; è onere del socio comunicare il cambiamento del proprio domicilio. In mancanza dell' indicazione del domicilio nel libro dei soci si fa riferimento alla residenza anagrafica.

Art. 4. La società sarà duratura fino al 31 dicembre 2050 (duemilacinquanta).

Essa potrà venire prorogata per delibera dell'assemblea senza che, per questo, spetti ai soci dissenzienti il diritto di recesso.

Capitale sociale - Azioni

Art. 5. Il capitale sociale è di Euro 250.000,00 (duecentocinquantamila) diviso in 10.000 (diecimila) azioni da nominali Euro 25,00 (venticinque) ciascuna.

In caso di aumento di capitale il conferimento può essere fatto anche non in denaro, ed è riservato ai soci il diritto di opzione in proporzione alle azioni possedute alla data della delibera. Il diritto di opzione non esercitato da qualcuno dei soci si consolida, pro-quota, in coloro che intendono esercitarlo.

Il diritto di opzione può essere escluso nel caso in cui il capitale venga aumentato con conferimenti in natura.

Art. 6. Le azioni sono liberamente trasferibili fra i soci e soltanto al coniuge ed a parenti entro il terzo grado, sia "mortis causa" e sia per atto tra vivi.

Negli altri casi, ossia quando non si tratta dei soci fra di loro, del coniuge e di parenti entro il terzo grado, è stabilito a favore degli altri soci il diritto di prelazione.

E pertanto sulle azioni, delle quali un socio intenda, con atto tra vivi, trasferire la proprietà o l'usufrutto od il possesso a qualsiasi titolo, e quindi anche a pegno, e sulle azioni lasciate in successione, a qualsiasi titolo, dal socio deceduto ad eredi oltre il terzo grado, gli altri soci hanno il diritto di prelazione, in proporzione del numero delle azioni già da essi possedute, ed al prezzo stabilito - in mancanza di bonario accordo - da un collegio arbitrale composto di tre membri che delibererà inappellabilmente e senza formalità di procedura, ma tenendo presente l'intera e reale situazione patrimoniale ed economico-finanziaria della società, e che deciderà in merito alle proprie spese e competenze, seguendo, in via di massima, la tariffa professionale dei dottori Commercialisti, e da chi siano dovute.

All'uopo il cedente, ed analogamente gli eredi oltre il terzo grado, entro un mese dalla morte del socio, dovranno darne comunicazione a ciascun socio, mediante cartolina raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il prezzo richiesto e, per la eventualità che questo non sia accettato, comunicando altresì generalità complete ed indirizzo del proprio arbitro.

A sua volta ciascun socio che intenda addivenire all'acquisto, dovrà - a pena di decadenza dal diritto di prelazione - entro venti giorni dalla ricezione della predetta cartolina, comunicare al cedente - ed analogamente a ciascun degli eredi del socio defunto - il proprio impegno all'acquisto, con simile cartolina raccomandata con ricevuta di ritorno e, se non consentisse sul prezzo richiestogli dovrà - nella cartolina stessa - comunicare anche generalità complete ed indirizzo del proprio arbitro; restando quindi nominato l'arbitro più anziano in età per tutti i cessionari, qualora essi abbiano designato più arbitri.

Il terzo arbitro verrà nominato dai predetti due arbitri ed - in mancanza di loro accordo - dal Presidente del Tribunale Civile di Parma che nominerà anche l'arbitro della parte che non vi abbia provveduto, su istanza scritta della parte più diligente.

Il Collegio arbitrale dovrà, con apposito lodo, deliberare entro sessanta giorni dalla sua costituzione, quindi entro un mese dall'emissione del lodo arbitrale ora detto, i cessionari dovranno, pena decadenza del loro diritto di prelazione, porre a disposizione del cedente - ed analogamente degli eredi del socio defunto - la somma determinata nel lodo stesso, mediante deposito presso la sede legale della società, o presso una banca od un notaio, affinché sia corrisposta al cedente - od agli eredi del socio defunto - contestualmente alla cessione delle azioni in parola.

Tale cessione dovrà avvenire entro dieci giorni dal deposito ora detto, sotto pena dei danni, che il cedente - ed analogamente gli eredi del socio deceduto - risarciranno ai depositanti nella misura di metà prezzo determinato nel predetto lodo arbitrale, restando essi sempre tenuti alla cessione medesima.

Nell'eventualità che uno o più dei cessionari siano incorsi anche in una sola delle due decadenze sopra previste, il diritto di prelazione spetterà agli altri cessionari non decaduti. Ma se tutti i cessionari fossero decaduti, le dette azioni potranno liberamente trasferirsi a terzi, come pure venire intestate ad eredi, ancorché non parenti entro il terzo grado del socio scomparso.

Nel caso di inottemperanza alle disposizioni che precedono, i soci cessionari hanno il diritto di riscattare le menzionate azioni da tutti gli aventi causa e successori del socio cedente o deceduto e da ogni successivo avente causa. Ed in corrispettivo, i cessionari verseranno soltanto la metà del prezzo stabilito dal Collegio arbitrale (costituito e deliberante nei modi dianzi stabiliti) senza essere tenuti ad alcuna altra somma, neppure verso eventuali creditori pignoratizi od ipotecari.

Art. 7. Le azioni sono nominative o al portatore in relazione alle disposizioni di legge e potranno trasformarsi dall'una all'altra specie.

Le azioni stesse sono indivisibili a sensi dell'art. 2347 Codice Civile.

Art. 8. La società potrà emettere obbligazioni nei limiti e modi prescritti dall'art. 2410 e seguenti del Codice Civile.

Assemblea

Art. 9. L'assemblea potrà ognora deliberare l'aumento come la riduzione del capitale sociale, allorché le necessità consiglino o richiedano l'adozione del relativo provvedimento.

Amministrazione

Art. 10. La società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a sette membri, sempre in numero dispari.

I Consiglieri durano in carica tre esercizi e sono rieleggibili.

Il Consiglio di Amministrazione nomina il Presidente ed il Vice-Presidente.

Il Consiglio di Amministrazione è convocato dal Presidente, e dal Vice-Presidente, con avviso raccomandato da spedire almeno sette giorni prima della data della riunione; in caso di urgenza può essere convocato per telegramma, telefax o posta elettronica da spedire almeno tre giorni prima della data di riunione. In caso di convocazione mediante posta elettronica o telefax occorre che i destinatari di dette comunicazioni riconoscano di averle effettivamente ricevute.

Il consiglio di amministrazione è comunque validamente costituito e atto a deliberare qualora, anche in assenza delle suddette formalità, siano presenti tutti i membri del consiglio stesso e tutti i componenti del collegio sindacale.

Le adunanze del consiglio di amministrazione possono svolgersi anche con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio-video o anche solo audio collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei consiglieri. In tal caso, è necessario che:

- a) sia consentito al presidente di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti.

Il verbale delle adunanze e delle deliberazioni del consiglio di amministrazione è sottoscritto dal presidente e dal segretario.

Art. 11. Ai membri del Consiglio di Amministrazione spetta un compenso che può essere determinato in misura fissa e/o in misura variabile commisurata agli utili netti della società; l'assemblea che delibera la nomina dei Consiglieri può anche stabilire a loro favore un'indennità di fine rapporto fino alla entità massima del 20% del compenso ordinario, da accantonarsi in sede di bilancio e da corrispondersi alla cessazione del rapporto di collaborazione coordinata e continuativa.

Art. 12. Al Consiglio di Amministrazione sono deferiti tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione della società, esclusi soltanto quelli che la legge od il presente statuto riservano alla assemblea dei soci.

Il Consiglio di Amministrazione potrà pertanto assumere appalti anche con l'Amministrazione dello Stato, acquistare, vendere e permutare mobili ed immobili e conferirli in altre società costituite o costituende, compiere atto ed operazioni presso gli uffici del Debito Pubblico, della Cassa Depositi e Prestiti, della Banca d'Italia, della Posta e presso ogni altro Istituto di credito, Banca ed Ufficio pubblico o privato, compresi gli Uffici doganali, Ferroviari e le imprese di trasporto in genere; fare prelievi bancari anche allo scoperto; esigere e ritirare valori, titoli, pieghi, lettere anche raccomandate ed assicurate, consentire vincoli e svincoli con facoltà di emettere effetti cambiari, rilasciare quietanze, inoltrare ricorso e reclami alle autorità amministrative e finanziarie, consentire costituzioni, surroghe, postergazioni, cancellazioni e rinunce di ipoteca, nonché trascrizioni ed annotamenti di ogni specie rinunciare anche all'ipoteca legale esonerando i competenti Conservatori dei Registri Immobiliari da loro responsabilità, promuovere azioni ed istanze giudiziarie anche per giudizi di revocazione e cassazione, nominare avvocati e procuratori alle liti e periti nonché procuratori ad negotia per determinati atti o categorie di atti.

Tali facoltà sono enunciate in via esemplificativa e non tassativa.

Ai sensi dell'art. 2.365 del cod. civ. è di competenza del Consiglio l'adeguamento dello statuto a disposizioni normative imperative e la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio.

Art. 13. Il Consiglio di Amministrazione può delegare in tutto od in parte le proprie facoltà ed i propri poteri ad uno o più dei suoi membri che assumerà (o assumeranno) la qualifica di Consigliere Delegato.

Qualora sia fatta la nomina del Consigliere (o Consiglieri) Delegato, senza che dall'atto di nomina risulti una limitazione dei poteri, questi dovranno intendersi conferiti nella totalità dei poteri demandati al Consiglio.

Art. 14. La firma e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio sono demandate disgiuntamente al Presidente, al Vice Presidente come pure a ciascun Consigliere Delegato.

Art. 15. Gli amministratori investiti di poteri e della rappresentanza sociale riferiranno periodicamente, non oltre due mesi, al Consiglio sulle operazioni compiute e su quelle che si prospettano nella dinamica delle politiche aziendali approvate dal Consiglio stesso, nonchè sull'andamento generale della gestione, sulla sua prevedibile evoluzione.

Art. 16. L'assemblea regolarmente costituita rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla legge ed al presente statuto obbligano tutti gli azionisti ancorché non intervenuti o dissenzienti.

Art. 17. Possono intervenire alla assemblea i soci che risultano iscritti nel libro dei soci.

Ogni azionista può farsi rappresentare in assemblea, anche con semplice delega, da altra persona che non sia amministratore o dipendente della società.

Art. 18. L'assemblea ordinaria avrà luogo annualmente entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale con possibilità di proroga non oltre centottanta giorni ai sensi del secondo comma dell'art. 2364 del Codice Civile.

Le assemblee straordinarie avranno luogo ogni qualvolta il Consiglio di Amministrazione lo riterrà necessario e quando ne sia richiesta la convocazione a norma degli artt. 2367 e 2408 Codice Civile.

Art. 19. Alla convocazione delle assemblee provvederà il Consiglio di Amministrazione con avviso da comunicarsi ai soci con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima dell'assemblea.

Nello stesso avviso verrà fissata la data della seconda convocazione.

Art. 20. Saranno valide le assemblee non convocate con le formalità di cui al precedente articolo, qualora sia rappresentato l'intero capitale sociale e vi intervenga la maggioranza dei Consiglieri e dei Sindaci effettivi.

Art. 21. L'assemblea potrà essere convocata nelle province in cui la società ha la propria residenza od ha la sede operativa.

L'assemblea può svolgersi anche con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio-video collegati (il collegamento solo in via audio è consentito solo quando a libro soci non risultino iscritti più di venti soci), a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In tal caso, è necessario che:

a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

d) vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

L'assemblea ordinaria è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale. Essa delibera validamente col voto favorevole della maggioranza assoluta.

In seconda convocazione l'assemblea ordinaria delibera qualunque sia la parte del capitale rappresentata dai soci intervenuti.

L'assemblea straordinaria delibera validamente col voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale e in seconda convocazione più del terzo del capitale sociale. Restano salve le disposizioni inderogabili di legge.

Le deliberazioni dell'assemblea straordinaria concernenti le modifiche degli articoli 5 e 6 del presente statuto devono essere prese con il voto favorevole, sia in prima che in seconda convocazione, di tanti soci che rappresentino più del sessanta per cento del capitale sociale.

Art. 22. Ogni azione da diritto a un voto.

Art. 23. L'assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in sua assenza, dal Vice Presidente o altra persona designata dalla assemblea stessa fra gli azionisti presenti.

Il Presidente dell'assemblea nomina un segretario, anche non socio e, se lo ritiene, due scrutatori scelti fra gli azionisti ed i sindaci; nei casi di legge il verbale verrà redatto da Notaio.

Art. 24. I verbali d'assemblea saranno redatti dal Segretario, dovranno contenere tutte le prescrizioni di legge ed essere sottoscritti dal Presidente dell'assemblea, dal segretario ed eventualmente dagli scrutatori. Questa disposizione non si applica ai verbali di assemblea straordinaria che verranno redatti e sottoscritti a norma di legge.

Collegio sindacale

Art. 25. L'assemblea a norma di legge, nomina ogni triennio tre sindaci effettivi e due supplenti e provvede alla nomina del Presidente del Collegio Sindacale; essa ne determina altresì l'emolumento.

L'assemblea, in assenza di impedimenti legislativi, può attribuire al Collegio Sindacale il controllo contabile della società.

Esercizio sociale e Bilancio

Art. 26. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Art. 27. Alla chiusura di ogni esercizio, il Consiglio di Amministrazione redige, previo accurato inventario dei cespiti aziendali, il bilancio a norma dell'art. 2423 e seguenti del C.C. da sottoporre, in uno con la propria relazione, quella del Collegio Sindacale e del Revisore (se nominato), alla assemblea ordinaria a norma dell'art. 2364 Codice Civile.

L'assemblea ordinaria potrà tenersi entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale quando particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società lo richiedono.

Art. 28. Alla chiusura di ogni esercizio l'Assemblea, su proposta del Consiglio di Amministrazione, delibera il riparto dell'utile e più precisamente:

- a) la quota da passare al fondo di riserva legale secondo la vigente normativa (art. 2428 c.c.);
- b) la quota da devolvere al fondo di riserva volontario;
- c) la quota da assegnare al capitale sociale.

L'assemblea dovrà provvedere anche ad accantonare gli utili non disponibili.

La assemblea ordinaria che approva il bilancio delibera pure il compenso da corrispondere agli amministratori per la carica.

Art. 29. Qualora dai bilanci risultasse la perdita di oltre un terzo del capitale sociale, il Consiglio di Amministrazione dovrà convocare l'assemblea perché deliberi o la reintegra del capitale o la sua riduzione, purché nei limiti consentiti dalla legge, o lo scioglimento della società.

Addivenendosi in qualunque tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, la assemblea delibererà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Disposizioni generali e Finali

Art. 30. Ogni controversia che avesse ad insorgere, e che possa formare oggetto di compromesso, tra la società ed i soci o fra i soci stessi o tra la società e gli amministratori nella esecuzione od interpretazione del contratto sociale, sarà sottoposta al tentativo di conciliazione presso la Camera di Commercio di Parma, con applicazione del relativo Regolamento, che si dichiara di conoscere ed accettare. Qualora fallisca il tentativo di conciliazione, la controversia sarà demandata ad un arbitro scelto dal Presidente del Tribunale di Parma su istanza della parte più diligente. L'arbitro così nominato deciderà in via rituale e secondo diritto.

Art. 31. Per tutto quanto non è contemplato nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni di legge in materia."

Huitième résolution

L'assemblée décide:

1.- de nommer comme Administrateurs de la société:

- Monsieur Filippo GAZZA, né à Parma (PR), Italie, le 8 février 1961, demeurant à I-43100 Parma, Via Malaspina 1, Italie, code fiscal GZZFPP61B08G337Y, Président;

- Monsieur Savino GAZZA, né à Parma (PR), Italie, le 29 septembre 1953, demeurant à I-43100 Parma, Via Budellungo 137, Italie, code fiscal GZZSVN53P29G337X;

- Monsieur Gianluca GAZZA, né à Parma (PR), Italie, le 17 février 1957, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, avenue Princesse Grace 31, Monaco, code fiscal GZZGLC57B17G337Q;

- Monsieur Paolo Alessandro PERONI, né à Parma (PR), Italie, le 6 novembre 1939, demeurant à I-43100 Parma, Via P. Giordani 10, Italie, code fiscal PRNPLS30S06G337X;

- Monsieur Giacomo MALNESI, né à Parma (PR), Italie, le 29 octobre 1971, demeurant à I-43100 Parma, Via Farini 39, Italie, code fiscal MLMGCM71R29G337W;

2.- de nommer un Collège des Commissaires de la société en les personnes de:

- Monsieur Gianfranco PIOLI, né à Parma (PR), Italie, le 19 janvier 1938, demeurant à I-43100 Parma, Borgo San Vitale 4, Italie, code fiscal PLIGFR38A19G337K, Albo Unico Revisori Contabili n. 31 bis 21/04/1995, Président;
- Monsieur Alberto BERTORA, né à Parma (PR), Italie, le 29 juin 1942, demeurant à I-43100 Parma, Viale Toschi 5, Italie, code fiscal BRTLRT42H29G337X, Albo Unico Revisori Contabili n. 31 bis 21/04/1995, Commissaire effectif;
- Monsieur Andrea RINALDI, né à Parma (PR), Italie, le 24 octobre 1945, demeurant à I-43100 Parma, Via A. Frank 3, Italie, code fiscal RNLNDR45R24G337Y, Albo Unico Revisori Contabili n. 31 bis 21/04/1995, Commissaire effectif;
- Monsieur Cesare MONTANARI, né à Parma (PR), Italie, le 31 janvier 1962, demeurant à I-43100 Parma, Via Pizzi 3, Italie, code fiscal MNTCSR62A31G337A, Albo Unico Revisori Contabili n. 31 bis 21/04/1995, Commissaire suppléant;
- Monsieur Alberto BIACCA, né à Parma (PR), Italie, le 14 avril 1964, demeurant à I-43100 Parma, Viale Mariotti 1, Italie, code fiscal BCCLRT64D14G337K, Albo Unico Revisori Contabili n. 75159 – 08/06/1999, Commissaire suppléant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Filippo GAZZA, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, A. FERNANDES, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2010. Relation: GRE 2010/2174. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091893/330.

(100101758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

TN Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010090779/12.

(100099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TN Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010090780/12.

(100099697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**Rhéal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMVT International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.374.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of June

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IMVT International S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office in 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149.374, incorporated by deed enacted on the twenty sixth of October, in the year two thousand and nine, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2412 of the 10th of December 2009.

The meeting is presided by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed by the members of the bureau and will remain annexed as well as the proxies to the present minutes.

II As appears from the attendance list, the 50,000 (fifty thousand) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the corporation, are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the title of the corporation, to be changed into "Rhéal International S.à r.l."
2. Amendment of Article 2 of the by-laws

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the title of the corporation, from "IMVT International S.à r.l." into "Rhéal International S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company has been incorporated under the name of "Rhéal International S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "IMVT International S.à r.l.", ayant son siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149.374, constituée suivant acte reçu le vingt six octobre de l'année deux mille neuf, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2412 du 10 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée par les membres du bureau et restera annexée avec les procurations au présent acte.

II Il ressort de la liste de présence que les 50,000 (cinquante mille) parts sociales ordinaires, de EUR 1, (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société, à changer en "Rhéa International S.à r.l."
2. Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "IMVT International S.à r.l." en "Rhéa International S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Rhéa International S.à r.l." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET ET H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27250. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010091039/84.

(100101140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

TN Espo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010090781/12.

(100099693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TN Espo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010090782/12.

(100099694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Tschingel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.236.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010090784/10.

(100100463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés au 27 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090785/11.

(100100011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090820/9.

(100100774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Vegalux Investments SA S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.603.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090787/10.

(100099805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Yum! Restaurants International Management S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090789/14.

(100099662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Yum! International Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.447.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Yum! International Participations S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090790/14.

(100099659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Chaussures Eram S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.703.

Extrait des décisions collectives des associés du 31 mai 2010

Il résulte de la réunion des associés tenue en date du 31 mai 2010:

- La démission de Monsieur Jacky Troquette de son poste de gérant technique est acceptée avec effet au 31 mai 2010.
- La nomination de Monsieur Pascal Gaborit, demeurant à F-49280 La Tessoualle, Le Chiron, en tant de gérant technique en remplacement de Monsieur Jacky Troquette, est acceptée.

Son mandat prend effet au 31 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010090915/16.

(100100885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090791/14.

(100099663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

YCH S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090792/14.

(100099660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Promieso, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.778.

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMIESO, ayant son siège social à L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss, R.C.S. Luxembourg numéro B 138778, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1472 du 13 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Andrée GAASCH, retraitée, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell

Le président désigne Madame Micheline MARTIN, employée privée, demeurant à L-1209 Senningerberg, 12, domaine des Bleuets comme secrétaire et

l'assemblée choisit Monsieur Edouard BEICHT, commerçant, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories d'actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de 750.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 250.000,- EUR à 1.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 7.500 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, dont trois mille huit cents (3.800) actions de catégorie A avec droit de vote jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et trois mille sept cents (3.700) actions de catégorie B sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel de 25% sur le bénéfice de la société vis-à-vis des actions de catégorie A avec droit de vote..

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions, une catégorie A avec droit de vote et une catégorie B sans droit de vote.

L'assemblée décide en outre de transformer les deux mille cinq cents (2.500) actions existantes de la société en deux mille cinq cents (2.500) actions de catégorie A avec droit de vote.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, dont trois mille huit cents (3.800) actions de catégorie A avec droit de vote jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et trois mille sept cents (3.700) actions de catégorie B sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel de 25% sur le bénéfice de la société vis-à-vis des actions de catégorie A avec droit de vote.

Troisième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel toutes les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Edouard BEICHT, commerçant, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Le montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme PROMIESO S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, dont six mille trois cents (6.300) actions de catégorie A avec droit de vote et trois mille sept cents (3.700) actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote donnent droit à un dividende préférentiel de 25% sur le bénéfice de la société vis-à-vis des actions de catégorie A avec droit de vote."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GAASCH, M. MARTIN, E. BEICHT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2010 Relation GRE/2010/2146. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091161/80.

(100101253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

YRI Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.521.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

YRI Europe S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090793/14.

(100099661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Yum! International Finance Company S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010090794/14.

(100099658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Rotada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 31.243.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Laurent BARNICH, employee, residing in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of Me René FALTZ, attorney-at-law, with professional address at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

"the mandator"

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "ROTADA S.A.", having its head office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 31.243, has been incorporated by deed enacted on the 5th of July 1989, published in the Mémorial C number 383 of the 21st of December 1989.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "ROTADA S.A." amounts currently to EUR 32.000.- (thirty-two thousand euros), represented by 1.000 (thousand) shares without nominal value, all shares fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "ROTADA S.A."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the members of the board of directors, the managing director and the statutory auditor of the dissolved company.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, employé, demeurant à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Me René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ROTADA S.A.", ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.243, a été constituée suivant acte reçu le 5 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 383 du 21 décembre 1989.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ROTADA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000.- (trente-deux mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ROTADA S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. FALTZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27098. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande .

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010091178/80.

(100100811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

A.R.H. Limited S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090796/12.

(100100653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090798/12.

(100100667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090799/12.

(100100668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**Vegalux Investments SA S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Cab Finanziaria S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.603.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 mai 2010

1. Le conseil d'administration accepte la démission de REVICONSLT Sàrl en tant que commissaire aux comptes.
2. Le conseil d'administration décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes sortant en appelant la société F.G.S. Expert Comptable Sàrl, ayant son siège social à 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour l'approbation des comptes à partir de l'exercice au 31 décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
3. La prochaine assemblée générale ordinaire ratifiera cette nomination.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010091397/18.

(100099806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Anglo Coal North China Exploration, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090800/12.

(100100669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090801/12.

(100100670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 121.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090802/12.

(100100671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Endurance HC Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.001.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company ORCO GERMANY S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 40, Parc d'Activites, Capellen, L-8303 Capellen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg section B under the number 102254,

here represented by Mrs Thelma Carrion-Blandon, lawyer, professionally residing at 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to state that:

1) That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ENDURANCE HC ZETA S. à r.l. (the "Company"), established and having its registered office at 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 136.001, was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on the 23rd January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545 of the 4th of March 2008.

2) That the corporate capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.

3) That ORCO GERMANY S.A. is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That ORCO GERMANY S.A., acting as sole shareholder at this extraordinary general meeting of the Company, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5) That ORCO GERMANY S.A. appoints itself as liquidator of the Company. In its capacity as liquidator of the Company, ORCO GERMANY S.A., shall have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed. In particular, the liquidator shall have all the powers provided for by articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law), without having to request authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by Law. ORCO GERMANY S.A., as liquidator of the Company may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as it determines and for the period it fixes.

6) That ORCO GERMANY S.A., in its capacity as liquidator of the Company, renounces hereby to the appointment of an auditor to the liquidation, and declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the Company.

7) That ORCO GERMANY S.A. declares that it has taken over all the remaining assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That ORCO GERMANY S.A. declares that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities have been cancelled.

9) That ORCO GERMANY S.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that the Company is subsequently dissolved.

10) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

11) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company at 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

12) That ORCO GERMANY S.A., in its capacity as liquidator of the Company declares that as to its best knowledge and upon diligent research at the above-indicated office of the Company, there are no additional books or documents of the Company to be kept for the 5 year-period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed with the notary the present notarial deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de juin.

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société ORCO GERMANY S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, section B, sous le numéro 102254,

ici représentée par Madame Thelma Carrion-Blandon, juriste, demeurant professionnellement à 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HC ZETA S.à r. l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, section B, sous le numéro 136.001, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 4 mars 2008.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que ORCO GERMANY S.A. est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) Que ORCO GERMANY S.A., agissant comme associé unique à cette assemblée annuelle extraordinaire de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

5) Que ORCO GERMANY S.A. se désigne comme liquidateur de la Société; et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte. En particulier, le liquidateur aura tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), sans devoir requérir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la Loi. ORCO GERMANY S.A., en sa qualité de liquidateur de la Société, peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

6) Que ORCO GERMANY S.A., et en sa qualité de liquidateur de la Société, renonce par la présente à nommer un commissaire à la liquidation, et déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées et que toutes les dettes en relation avec la liquidation ont été prises en compte et déclare irrévocablement reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que ORCO GERMANY S.A. déclare qu'elle reprend tout l'actif restant de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que ORCO GERMANY S.A., déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs ont été annulés.

9) Que ORCO GERMANY S.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que la Société est conséquemment dissoute.

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

12) Que ORCO GERMANY S.A., en sa qualité de liquidateur de la Société déclare qu'au meilleur de sa connaissance et sur base d'une recherche diligente au siège social susmentionnée de la Société, il n'existe plus d'autres livres ou documents de la Société devant être conservés pendant la période de 5 années.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thelma Carrion-Blandon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 juillet 2010. LAC / 2010 / 29364. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091851/126.

(100102208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Anglo South America Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 111.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090803/12.

(100100700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2010090804/12.

(100100701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Apollo Retail (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.563.

Les comptes annuels pour la période du 19 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090806/12.

(100100780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Premium Aircraft Interiors Group Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.369.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.723.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 7 juillet 2010

En date du 7 juillet 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:
de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Guy Harles

Monsieur Neil Anthony Rodgers

Monsieur Karl Asamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2010092065/18.

(100101744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Ades S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010090816/10.

(100100715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Airspeed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.411.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AIRSPEED INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 140411 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1971 du 12 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L– 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L–1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. LAC/2010/29656. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090819/49.

(100101231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090821/9.

(100100775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.060.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

FIL Limited, a company existing under the laws of Bermuda, with registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM19, Bermuda and registered with the company registry of Bermuda under number EC 01462, hereby represented by Me Susanne Goldacker, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 June 2010 (such proxy, after being signed *in variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, to remain attached to the pursuant deed and to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of FIL Holdings (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a société anonyme registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 153060 and having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1247 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 7th May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I) the Sole Shareholder holds all three hundred thirty (330) ordinary shares representing 100% of the issued capital of the Company of thirty-three thousand Euro (€33,000).

II) The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500) so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-three thousand Euro (€ 33,000) to thirty-six million nine hundred and forty-six thousand and five hundred Euro (€ 36,946,500) by the issue of three hundred and sixty-nine thousand one hundred and thirty-five (369,135) new ordinary shares without nominal value for an aggregate subscription price of thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500) in consideration for a contribution in kind of ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred fifty Euro (€ 150) per share in FIL (Luxembourg) S.A. ("FILUX"), a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 29.112 by the Sole Shareholder of the Company (the "Contribution in Kind");

B. Subscription to the three hundred and sixty-nine thousand one hundred and thirty-five (369,135) new shares and full payment for such new shares by the Sole Shareholder through the Contribution in Kind and transfer of the above mentioned shares held in FILUX valued at thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500); acknowledgement of the report of the independent auditor PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. on the valuation of the Contribution in Kind.

C. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing has been duly considered, the decisions taken by the Sole Shareholder were as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500) so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-three thousand Euro (€ 33,000) to thirty-six million nine hundred and forty-six thousand and five hundred Euro (€ 36,946,500) by the issue of three hundred and sixty-nine thousand one hundred and thirty-five (369,135) new ordinary shares (the "New Shares") without nominal value for a total subscription price of thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500) to be subscribed and paid up in full by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented by Me Susanne Goldacker, referred to above, resolved to subscribe to the New Shares referred to above and to fully pay such shares through the Contribution in Kind valued at thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500).

In consideration for the above contribution, the Company issued the New Shares for a total amount of thirty-six million nine hundred thirteen thousand and five hundred Euro (€ 36,913,500) to be allocated to the share capital.

It was resolved to acknowledge the report of the independent auditor, PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, on the valuation of the Contribution in Kind dated 30 June 2010 (the "Report"), which shall be annexed hereto to be registered with this deed.

The conclusion of the Report is as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart".

Proof of the effective transfer of the Contribution in Kind to the Company was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the increase of the issued share capital and the issue of the New Shares, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company was amended so as to read as follows:

" 5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty-six million nine hundred and forty-six thousand and five hundred Euro (€ 36,946,500) consisting of three hundred and sixty-nine thousand four hundred sixty-five (369,465) ordinary shares in registered form without nominal value."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company by reason of the above capital increase are estimated at six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, the present deed was drawn in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these deed, the proxyholder of the appearing party, signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendundzwehn, am ersten Tag des Monats Juli.

Erschien

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Martine Schaeffer, miterzeichnenden Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxembourg.

FIL Limited, eine Gesellschaft bestehend gemäss des Gesetzes Bermudas, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM19, Bermuda und eingetragen in dem Handelsregister Bermudas unter der Nummer EC 01462, hier vertreten durch Me Susanne Goldacker, mit Wohnsitz in Luxembourg, gemäss einer Vollmacht vom 30. Juni 2010 (diese Vollmacht, nach Unterzeichnung ne variatur des Bevollmächtigten und des Notars sollen der Urkunde angefügt und zusammen mit ihr zu den Registrierungsformalitäten eingehändigt werden), der alleinige Gesellschafter (der «alleinige Gesellschafter») der FIL Holdings (Luxembourg) S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft eingetragen im Handelsregister in Luxembourg unter der Nummer B 153060 mit Gesellschaftssitz in 2a, rue Albert Borschette, L-1247 Luxembourg, Grossherzogtum Luxembourg, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars am 7. Mai 2010, noch nicht veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Memorial»).

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I) Der alleinige Gesellschafter hält alle dreihundert und dreissig (330) Anteile, die 100 % des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft von dreiunddreissig tausend Euro (33,000) repräsentieren.

II) Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreiundsechzig Millionen neunhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500), um das Aktienkapital der Gesellschaft von aktuell dreiunddreissigtausend Euro (€33,000) auf sechsunddreissig Millionen neunhundertsechszwanzigttausend fünfhundert Euro (€36,946,500) zu bringen, durch Ausgabe von dreihundertneunundsechzig tausend hundertfünfunddreissig (369,135) Stammaktien ohne Nominalwert zum Gesamt Zeichnungspreis von sechsunddreissig Millionen neunhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500) gegen eine Sacheinlage von zehntausend (10,000) Aktien mit einem Nominalwert von einhundertfünfzig Euro (€150) per Aktie der FIL (Luxembourg) S.A. («FILUX»), eine Gesellschaft gegründet gemäss den Gesetzen des Grossherzogtums Luxembourg, mit eingetragenem Sitz in L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, und eingetragen im Handelsregister in Luxembourg unter der Nummer B 29.112 durch den alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft (die «Sacheinlage»)

Zeichnung von dreihundertneunundsechzigtausend hundertfünfundreissig (369,135) neuen Aktien und Zahlung in voller Höhe für die neuen Aktien durch den alleinigen Gesellschafter durch die Sacheinlage und Übertragung der oben erwähnten Aktien in FILUX, bewertet auf sechsunddreissig Millionen neuhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500); Annerkennung des Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. bezüglich der Bewertung der Sacheinlage.

Infolgedessen Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft.

Nach ordnungsgemässer Erwägung des Vorhergehenden waren die Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschloss, das ausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag von dreiundsechzig Millionen neuhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500) zu erhöhen, um das Aktienkapital der Gesellschaft von aktuell dreiunddreissigtausend Euro (€33,000) auf sechsunddreissig Millionen neuhundertsechsvierzigtausend fünfhundert Euro (€36,946,500) zu bringen, durch Ausgabe von dreihundertneunundsechzigtausend hundertfünfundreissig (369,135) neuen Stammaktien (die «Neuen Aktien») ohne Nominalwert zum Gesamtzeichnungspreis von sechsunddreissig Millionen neuhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500), welche vom alleinigen Gesellschafter zu zeichnen und vollständig zu bezahlen sind.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, hier vertreten durch Me Susanne Goldacker, wie oben bezeichnet, beschliesst die oben angegebenen Neuen Aktien zu zeichnen und diese Aktien vollständig durch die Sacheinlage, bewertet auf sechsunddreissig Millionen neuhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500), zu bezahlen.

Im Gegenzug hat die Gesellschaft die Neuen Aktien im Gesamtwert von sechsunddreissig Millionen neuhundertdreizehntausend fünfhundert Euro (€36,913,500) ausgegeben. Dieser Betrag wird in das Aktienkapital eingezahlt.

Es wurde beschlossen, den Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. mit eingetragenen Sitz in 400, route d'Esch, L1014 Luxembourg vom 30. Juni 2010 über die Bewertung der Sacheinlage (der «Bericht») anzuerkennen, welcher diesem Dokument beigelegt werden soll, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Schlussfolgerung des Berichts ist wie folgt:

«Beruhend auf unserer Überprüfung hat nichts unsere Aufmerksamkeit erregt, das uns Anlass zu Annahme gäbe, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und dem rechnerischen Wert der im Gegenzug auszugebenden Aktien entspricht».

Beweis der wirksamen Übertragung der Sacheinlage an die Gesellschaft wurde dem unterzeichnenden Notar übergeben.

Dritter Beschluss

Als Resultat der Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals und der Ausgabe der Neuen Aktien wurde Artikel 5.1. der Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

« **5.1.** Das gezeichnete und ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf sechsunddreissig Millionen neuhundertsechsvierzigtausend fünfhundert Euro (€36,946,500) festgelegt, bestehend aus dreihundertneunundsechzigtausend vierhundertfünfundsechzig (369,465) nennwertlosen Namensaktien.»

Kosten

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit der Kapitalerhöhung entstehen oder belastet werden, werden auf rund sechstausendachthundert Euro (EUR 6.800,-) veranschlagt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Wunsch der vorstehend genannten Erschienenen auf Englisch verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt. Auf Ersuchen dieser Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englischsprachige Fassung maßgeblich.

Diese notarielle Urkunde wurde in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments angegebenen Datum erstellt.

Nach Verlesung dieser Urkunde unterzeichnete der Bevollmächtigte der erscheinenden Partei gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Signé: S. Goldacker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. LAC/2010/29662. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091867/157.

(100101954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pronovem - Meyers & Van Malderen, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.704.

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008 de la société PRONOVEM -MEYERS & VAN MALDEREN que:

Monsieur Eric VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg, a donné sa démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Madame Joëlle VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg, a donné sa démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué avec effet au 1^{er} janvier 2009;

La société anonyme CIRELLE, société sise Rue du Saule 36, à B-1090 Jette, en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.385.280, avec comme représentant permanent Madame Joëlle VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg, est désignée administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2010;

La société anonyme PRONOVEM-OFFICE VAN MALDEREN, en abrégé OFFICE VAN MALDEREN, sise Avenue Josse Goffin 158, à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.077.314, avec comme représentant permanent Monsieur Eric VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg, est désignée administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2010;

Il ressort de l'assemblée générale du 24 septembre 2009 que les mandats des administrateurs à savoir:

Monsieur Dominique RIFON, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg;

La société anonyme CIRELLE, société sise Rue du Saule 36, à B-1090 Jette, en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.385.280, avec comme représentant permanent Madame Joëlle VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg;

La société anonyme PRONOVEM-OFFICE VAN MALDEREN, en abrégé OFFICE VAN MALDEREN, sise Avenue Josse Goffin 158, à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.077.314, avec comme représentant permanent Monsieur Eric VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg;

tous actuellement en fonction, sont reconduits anticipativement pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2015.

La même assemblée générale du 24 septembre 2009 a nommé la société anonyme CIRELLE, société sise Rue du Saule 36, à B-1090 Jette, en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.385.280, avec comme représentant permanent Madame Joëlle VAN MALDEREN, demeurant professionnellement 261, Route d'Arlon, à L-8011 Strassen, au Luxembourg, administrateur délégué pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

La même assemblée générale du 24 septembre 2009 ayant constatée la venue à échéance du mandat du commissaire Becker + Cahen & Associés S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 63836, a nommé Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3, rue Thomas Edison, à L-1445 Strassen, au Luxembourg, commissaire pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010092244/45.

(100100957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090823/9.

(100100720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.020.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June,

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.,

THERE APPEARED:

Treveria Properties S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, as duly empowered attorney by virtue of a respective proxy.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That Treveria Properties S.à r.l., prenamed, is the sole member of Treveria C S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 112.020, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 18, 2005, published in the Mémorial C number 382 on February 21, 2006, lastly amended by a deed of Maître Paul BETTINGEN, previously named, on December 21, 2006, published in the Mémorial C number 444 on March 23, 2007 (the "Company").

The Member requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company
2. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company
3. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company
4. Decision to revoke Mrs Sylvie Abtal-Cola, Mr Richard Brekelmans, and Mr Johan Dejans as managers of the Company and to grant them full and unconditional discharge for the execution of their mandate.
5. Decision to appoint SHCO 14 S.à r.l. as the Company's sole manager

After this had been set forth, the above named member, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article ten (10) of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders. The managers or the manager will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Second resolution

The general meeting decides to amend article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 11. Except if otherwise provided by the general meeting of shareholders, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers or the sole manager.

The board of managers or the sole manager, as applicable, may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers or the sole manager shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

Third resolution

The general meeting decides to amend article thirteen (13) of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 13. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers.

Fourth resolution

The general meeting decides to revoke Mrs Sylvie Abtal-Cola, Mr Richard Brekelmans, and Mr Johan Dejans as managers of the Company and to grant them full and unconditional discharge for the execution of their mandate.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint SHCO 14 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 149.528, as the Company's sole manager with immediate effect and for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

Treveria Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'un mandat.

Ledit mandat, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

Que Treveria Properties S.à r.l., prénommée, est le seul associé de Treveria C S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.020, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 382 le 21 février 2006, dernièrement modifié par acte de Maître Paul BETTINGEN, prénommé, le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 444 le 23 mars 2007 (la 'Société').

L'associé unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société
2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société
4. Décision de révoquer Madame Sylvie Abtal-Cola, Monsieur Richard Brekelmans, et Monsieur Johan Dejans comme gérants de la Société et de leur accorder décharge entière et inconditionnelle pour l'exécution de leur mandat.
5. Décision de nommer SHCO 14 S.à.r.l. en tant que gérant unique de la Société.

Cette déclaration faite, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants ou le gérant unique sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société comme suit:

Art. 11. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants ont dans leur compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance ou le gérant unique soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

Art.13. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Sylvie Abtal-Cola, Monsieur Richard Brekelmans, et Monsieur Johan Dejans comme gérants de la Société et de leur accorder décharge entière et inconditionnelle pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer SHCO 14 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.528, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à environ mille euros (€ 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: EAC/2010/7355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010093460/144.

(100103624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090825/9.

(100100724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090824/9.

(100100721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Fairford Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 97.872.

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FAIRFORD HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 97.872, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 27 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. LAC/2010/29835. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090987/51.

(100101113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

SD Compta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, né à Saint-Mard (Belgique) le 15 août 1972, demeurant professionnellement à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée 'SD COMPTA S.à r.l.' (numéro d'identité 2002 24 13 547), avec siège social à L-4961 Clemency, 2c, rue des Jardins, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.036, constituée sous la dénomination de "SPORT AUTO TEILE, S. à r.l." suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1566 du 31 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 22 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2272 du 17 septembre 2008, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "SD COMPTA S.à r.l.",

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . La société a pour objet tous travaux de secrétariat et de commissaire aux comptes."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4961 Clemency, 2c, rue des Jardins à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinfort."

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Christine DODEUR, employée, née à Verviers (Belgique) le 15 novembre 1973, demeurant à B-6740 Etalle, 7, rue de la Pièce, en qualité de gérante technique pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique Madame Christine DODEUR et du gérant administratif Monsieur Jean-Marie SCHUL.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHUL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 juin 2010. Relation: CAP/2010/2192. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010091633/47.

(100100961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.
